



**Centre National de Gestion**  
des Praticiens Hospitaliers  
et des Personnels de Direction de  
la Fonction Publique Hospitalière

## **ARRETE DU 26 mars 2020**

### **modifiant l'arrêté du 12 septembre 2019 portant composition nominative de la commission statutaire nationale**

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article R.6156-43 ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2019 portant composition nominative de la commission  
statutaire nationale ;

Vu la proposition de la Fédération Hospitalière de France,

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de l'arrêté susvisé du 12 septembre 2019 est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de membres représentant l'administration en application du 1°) de  
l'article R.6156-43 du code de la santé publique :

d) membres d'un corps de direction de la fonction publique hospitalière ou d'un conseil de  
surveillance d'un établissement public de santé, nommé sur proposition de la Fédération  
Hospitalière de France :

Suppléant : M. le docteur Jean-Marie WOEHL (Hôpitaux Civils de Colmar) en remplacement  
de M. le docteur Pierre CHARESTAN (Centre hospitalier d'Aulnay-sous-Bois) appelé à  
d'autres fonctions.

#### **Article 2**

Cette nomination prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

#### **Article 3**

Le présent arrêté est publié sur le site internet du Centre national de gestion.

La directrice générale  
du Centre national de gestion,

Eve Parier